

**Avis n° 2025/05  
relatif à l'accréditation de  
Ecole nationale supérieure maritime  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### Ecole

Nom :	<b>Ecole nationale supérieure maritime</b>
Sigle :	ENSM
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de la Mer
Académie :	Rouen
Sites de l'école :	Nantes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/01 ; Avis n° 2021/03-06

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :**  
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure maritime, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années, sur le site de Nantes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure maritime ;
- Vu le rapport établi par Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, rapporteur principal), Xavier ROMAGNÉ (expert auprès de la CTI, corapporteur), Francis JOUANJEAN (expert auprès de la CTI, expert), Guillermo CALLEJA (expert auprès de la CTI, expert international), Clément BIDA (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 Mai 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure maritime, sur le site de Nantes	FISEA	2025	2026-2027	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** portant sur la mise en place d'un plan d'actions pour rendre le recrutement de la prochaine promotion de la FISEA conforme à R&O.  
Ce document est à transmettre **le 15 juillet 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Assortir le contrat d'objectifs et de performances d'une analyse des moyens permettant d'atteindre les objectifs (en rappel de l'avis 2022/01) ;
- Faire aboutir la démarche compétences, y compris jusqu'à la validation des compétences acquises en entreprise (en rappel de l'avis 2022/01) ;
- Mener une réflexion sur le maintien d'un seul diplôme d'ingénieur incluant les parcours ingénieur navigant et le parcours génie maritime ou la séparation en deux diplômes d'ingénieur, le diplôme d'ingénieur de l'ENSM pour le parcours navigant et le diplôme d'ingénieur spécialité génie maritime.

**Pour la FISEA**

- Rendre conforme à R&O les modalités de recrutement de la FISEA ;
- Développer l'exposition à la recherche dans la formation ainsi que l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- Renforcer le taux d'intervention des enseignants avec charge de recherche dans la formation pour joindre à terme le seuil prévu dans R&O.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025,  
Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025.

La Présidente  
Claire PEYRATOUT

